

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REPORTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT.

86/033 du 14/01/86

DECRET N° /MTERFPPS.DGFP.DGPCE.
Portant intégration et nomination de
Monsieur MBEMBA Bernard dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) Régularisation.

LE PREMIER MINISTRE, 

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7/12/84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.50 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 67/304/MT-DGT du 30/9/67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21 du décret 64/165 du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ^{notamment} en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions, de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 DU 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5/3/85 déterminant le circuit d'attribution des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19/10/84 au décret n° 84/858 du 13/8/1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 294/SG^{TE}LE du 18.7.85 du Secrétaire Général du Ministère du Tourisme des Loisirs et de l'Environnement

D.G.B.

D.C.F.

AE
En vertu de la lettre n° 294/SGTLL. du 18.7.85 du Secrétaire Général
du Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Environnement trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T : *AE*

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 67/304 du 30/9/67
susvisé, Monsieur MBEMBA Bernard, né le 28 Juillet 1952 à Brazzaville, titu-
laire de la Licence Es-Lettres d'Enseignement, (Section: Lettres Modernes),
obtenue à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg II (France), est
intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Tourisme,
des Loisirs et de l'Environnement;

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effec-
tive de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC
et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre;

Le Ministre du Travail de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP/DGPCE.....3
DFP/BST.....1
DGB.....3
DCF.....1
M.T.S.M.T.L.S.....2
EPAA.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGM/BC.....2./

